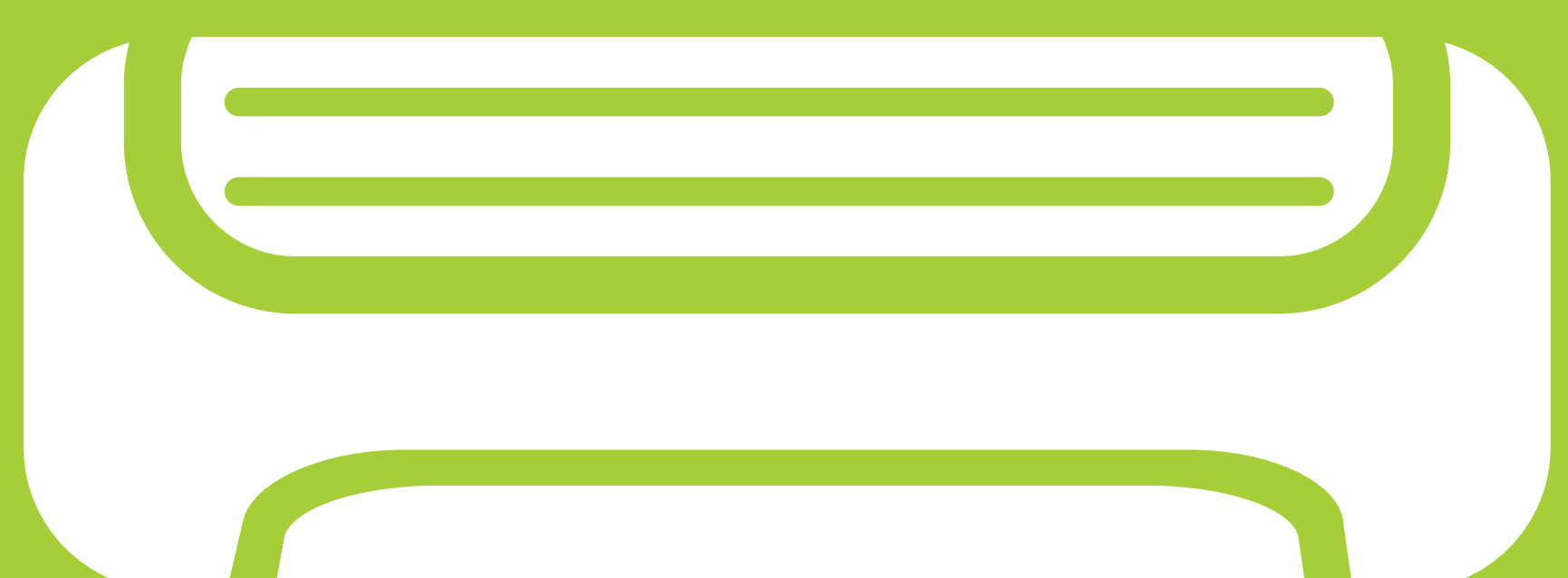


AGIR À LA MAISON

7 EcoGestes

01 LIMITER LA CLIMATISATION

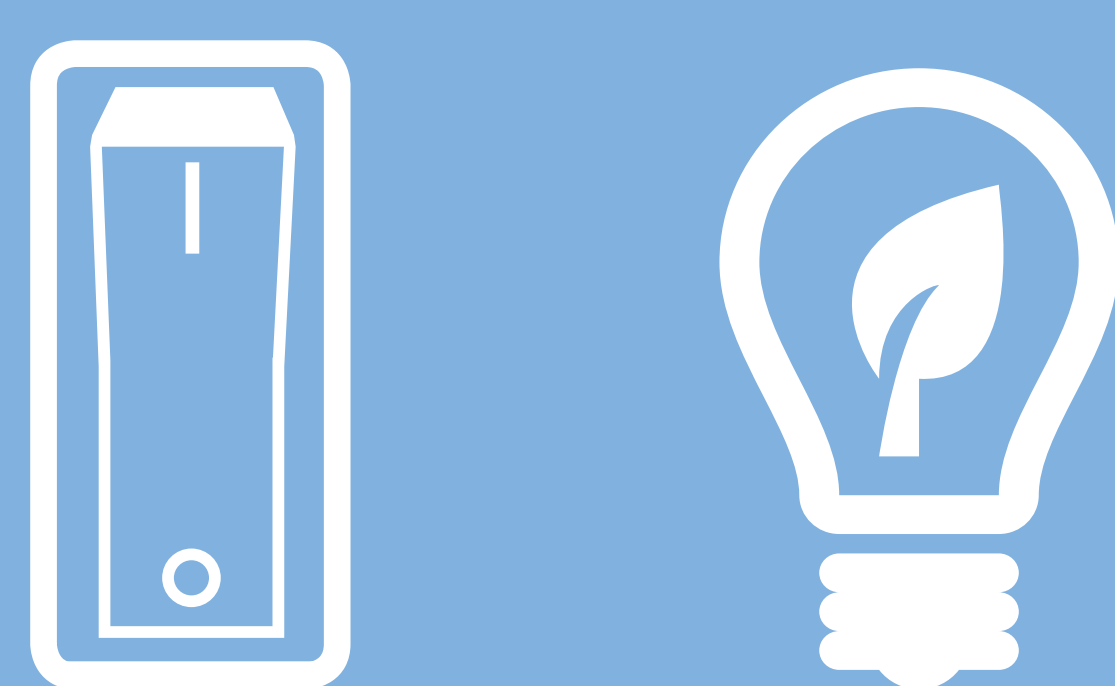
- > Penser à bien fermer portes et fenêtres lorsque vous climatisez. Régler la climatisation à **4° C au dessous de la température extérieure.**
- > Veiller à l'entretien et à la maintenance de la climatisation.



02 AÉRER ET VENTILER SON LOGEMENT



03 ÉTEINDRE LA LUMIÈRE EN QUITTANT UNE PIÈCE



3 ampoules de 75W qui restent allumées une soirée consomment **autant qu'une lessive à 60°C !**

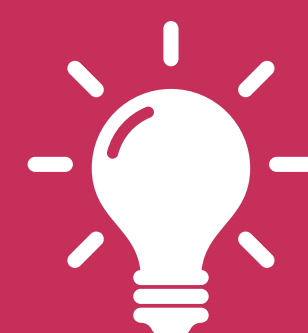
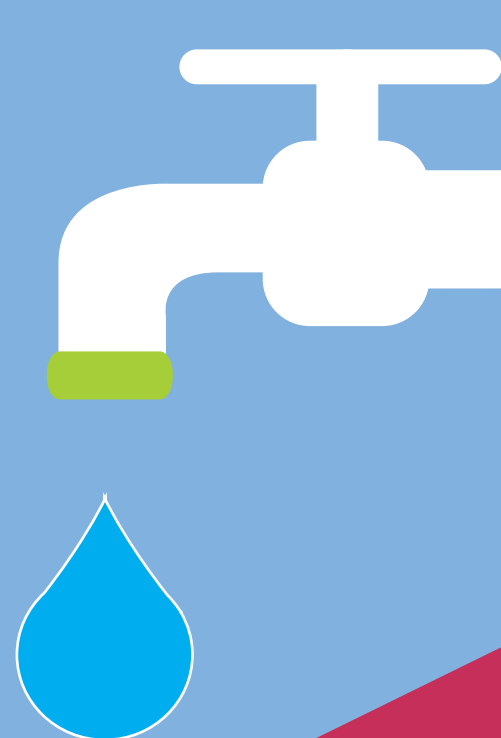
04 UTILISER DES AMPOULES BASSE CONSOMMATION

Les ampoules basse consommation durent **6 à 7 fois plus longtemps** que les ampoules à incandescence. Elles permettent de réaliser **75 à 80%** d'économies d'énergies.



05 VEILLER À SA CONSOMMATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

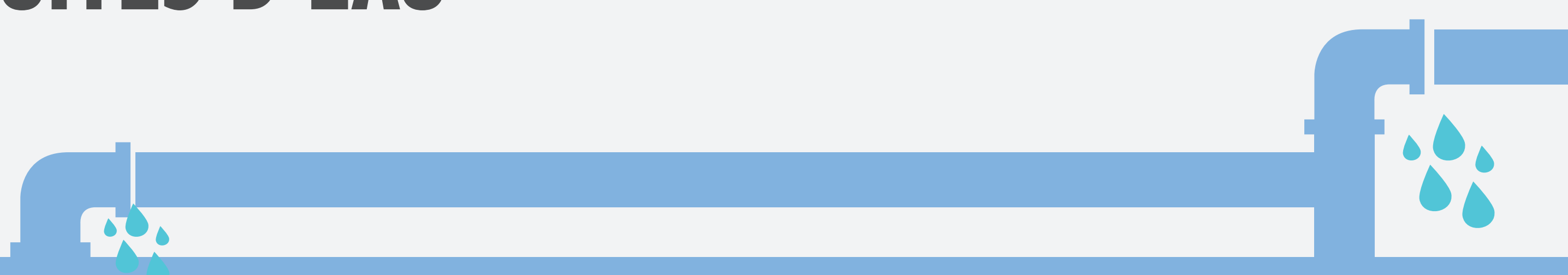
- > Installer des **mousseurs** ou des réducteurs de débit sur les robinets.
- > S'équiper d'un **chauffe-eau solaire.**



Il existe des aides pour acquérir un chauffe-eau solaire.

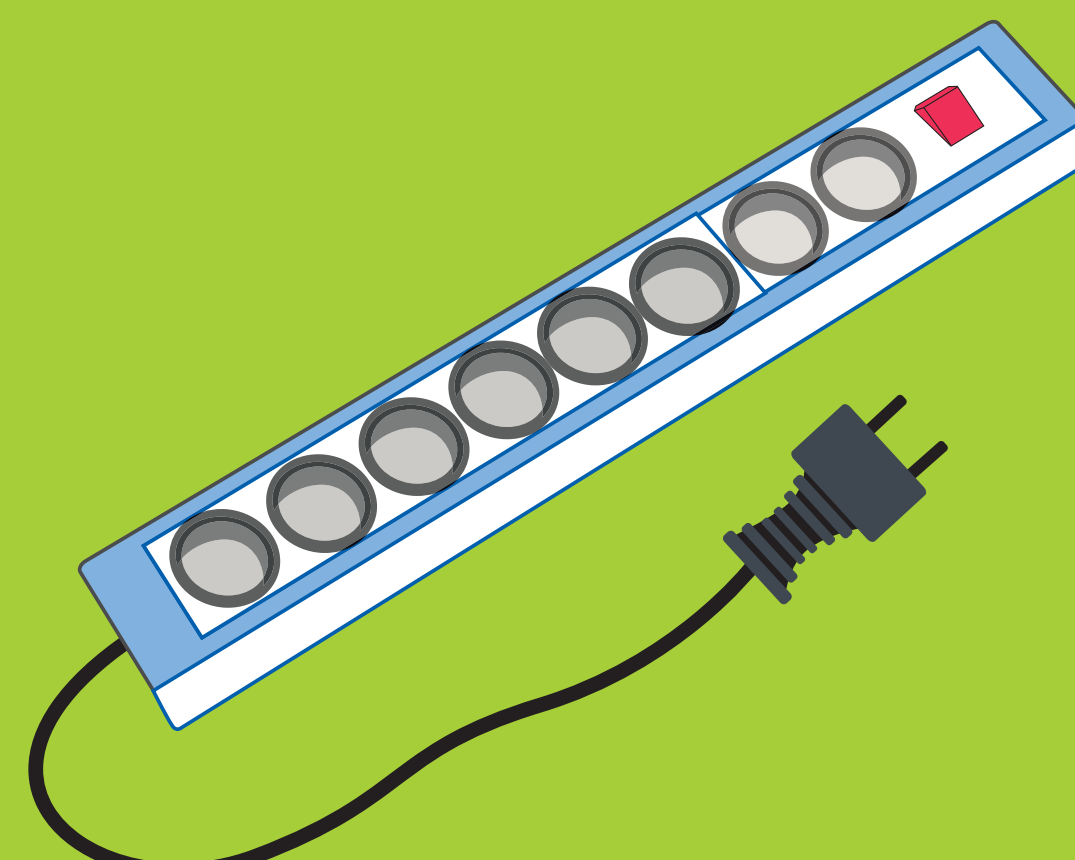
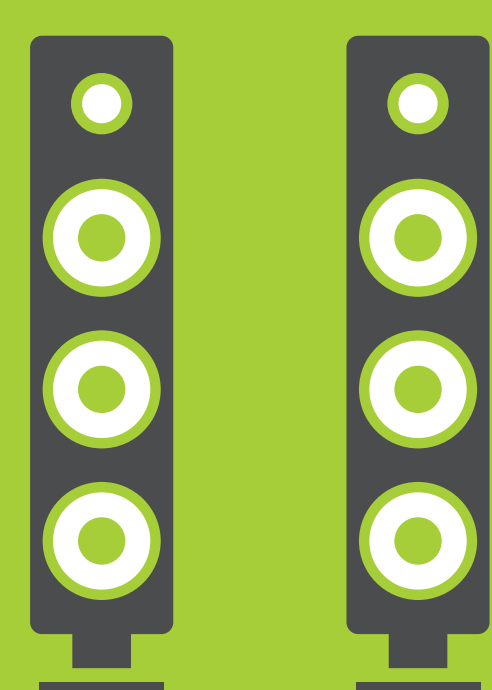
Renseignez-vous dans l'un des espaces Info Energie de Martinique.

06 REPÉRER LES FUITES D'EAU



Une fuite d'eau peut vite coûter cher mais elle peut aussi causer des problèmes d'humidité et de moisissure dans le logement.

07 ÉTEINDRE COMPLÈTEMENT LES APPAREILS AUDIOVISUELS, HI-FI, INFORMATIQUES ET DÉBRANCHER LES CHARGEURS DE BATTERIE QUAND ILS NE SONT PAS UTILISÉS.

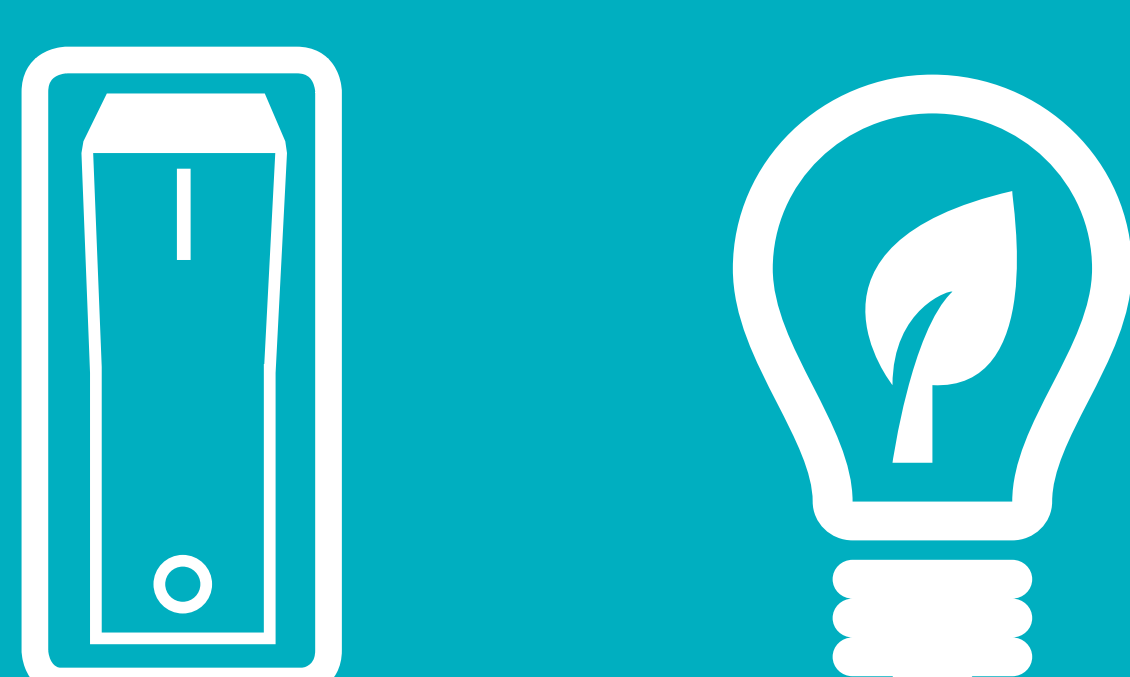


Il ne suffit pas de mettre les appareils en «mode veille», **il faut les éteindre complètement.** Pour cela, utiliser une multiprise munie d'un interrupteur.

AGIR AU BUREAU

7 EcoGestes

01 ÉTEINDRE LA LUMIÈRE EN QUITTANT UNE PIÈCE

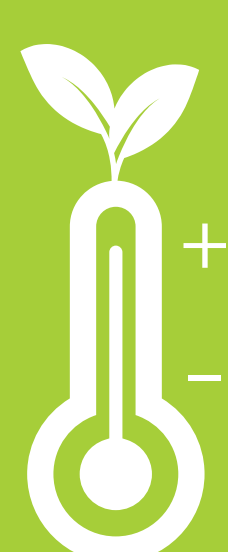


10 minutes d'éclairage non utilisé
3 fois par jour, équivaut à **5 jours** d'éclairage en continu au **bout d'un an**.

02 ÉTEINDRE LA CLIMATISATION LORS D'UNE ABSENCE PROLONGÉE

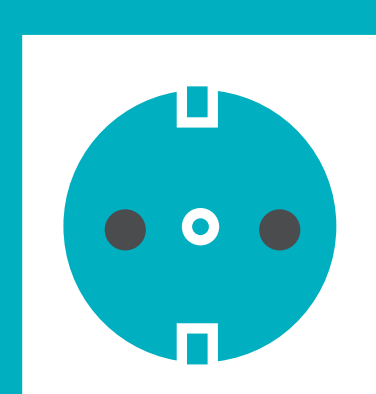


03 RÉGLER LA CLIMATISATION À 4° C AU DESSOUS DE LA TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE



1°C de moins :
c'est **10% d'économie d'énergie**

04 ÉTEINDRE LES ORDINATEURS EN CAS DE NON UTILISATION PROLONGÉE



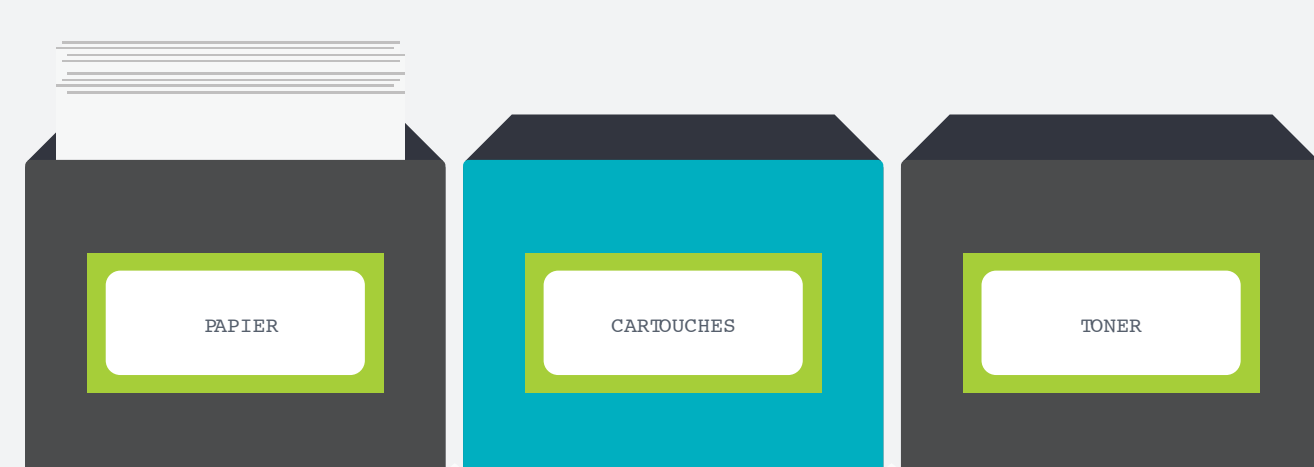
Le mode veille est économique mais un appareil en veille consomme encore **20% à 40% d'énergie**.

> **Débrancher l'alimentation des ordinateurs portables** lorsque les batteries sont chargées.

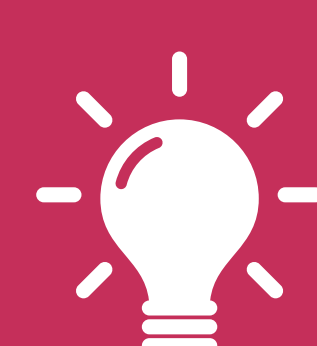
05 UTILISER LES IMPRIMANTES ET LES COPIEURS AVEC MODÉRATION



06 TRIER ET ORGANISER LA COLLECTE DES DÉCHETS DE BUREAU (PAPIER, TONER, CARTOUCHES D'ENCRE...)



07 SE DÉPLACER MOINS ET MIEUX : RÉUNION TÉLÉPHONIQUE, VISIO-CONFÉRENCE, TRANSPORT EN COMMUN, COVOITURAGE



L'employeur a l'obligation de prendre en charge une partie du prix des titres d'abonnement souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de transports publics de personnes ou de services publics de location de vélos.

SE DÉPLACER «INTELLIGENT»

7 EcoGestes

01

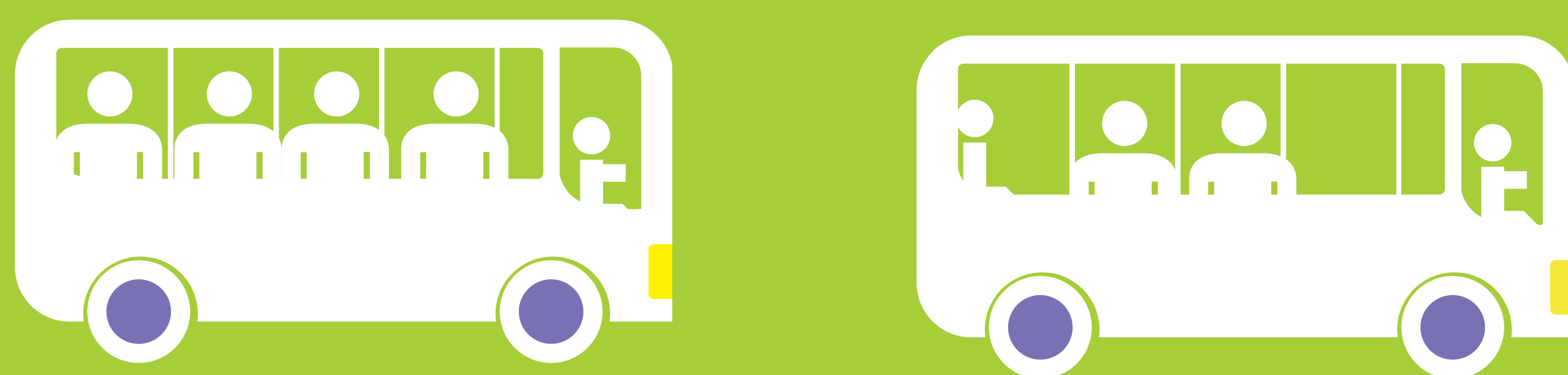
SE DÉPLACER À PIED OU EN VÉLO SI LE TRAJET LE PERMET



Un cycliste ou un piéton est moins soumis à la pollution qu'un automobiliste dans l'habitacle de sa voiture.

02

PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS EN COMMUN



03

ADOPTER UNE CONDUITE SOUPLE AU VOLANT



04

ENTREtenir SON VÉHICULE (MOTEUR, PNEUS...)



Une voiture mal entretenue peut consommer **jusqu'à 25 % de plus.**

05

LIMITER L'USAGE DE LA CLIMATISATION



La surconsommation de carburant des véhicules due à la climatisation peut atteindre **10 %** sur la route.

06

OPTER POUR DES VÉHICULES MOINS POLLUANTS (ESSENCE SANS PLOMB, HYBRIDE, ÉLECTRIQUE)



07

PRATIQUER LE COVOITURAGE POUR LES TRAJETS DU QUOTIDIEN (ÉCOLE, LIEU DE TRAVAIL, ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)



Partager un véhicule a de nombreux avantages : **moins de frais** pour le conducteur et les passagers, **moins de voitures** en circulation, **moins de nuisances** liées aux transports et un renforcement des liens entre collègues, voisins, etc. !

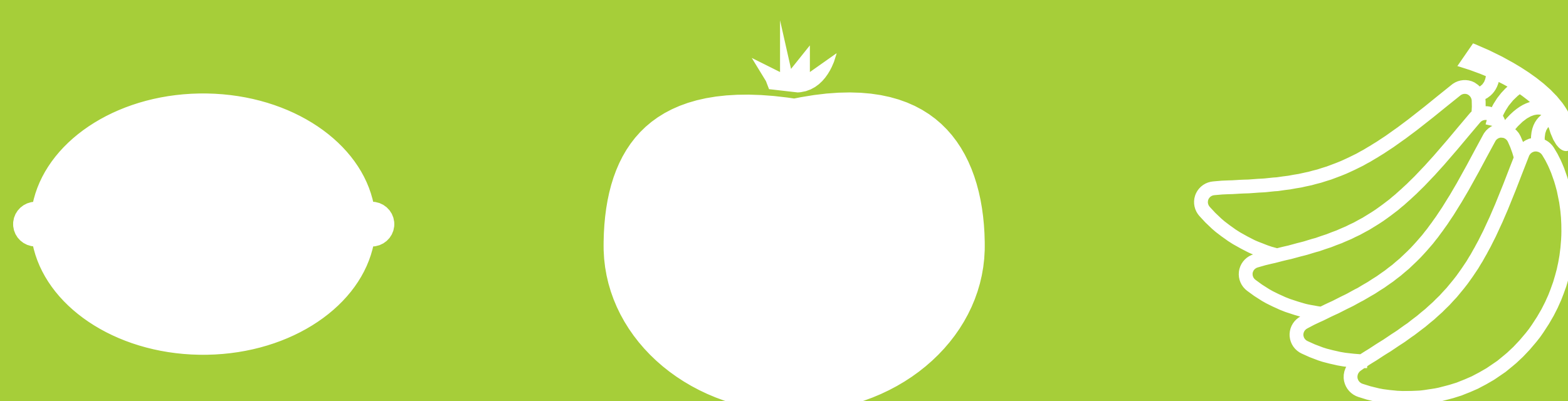
MIEUX CONSOMMER

7 EcoGestes

01 OPTER POUR LES ÉCOLABELS

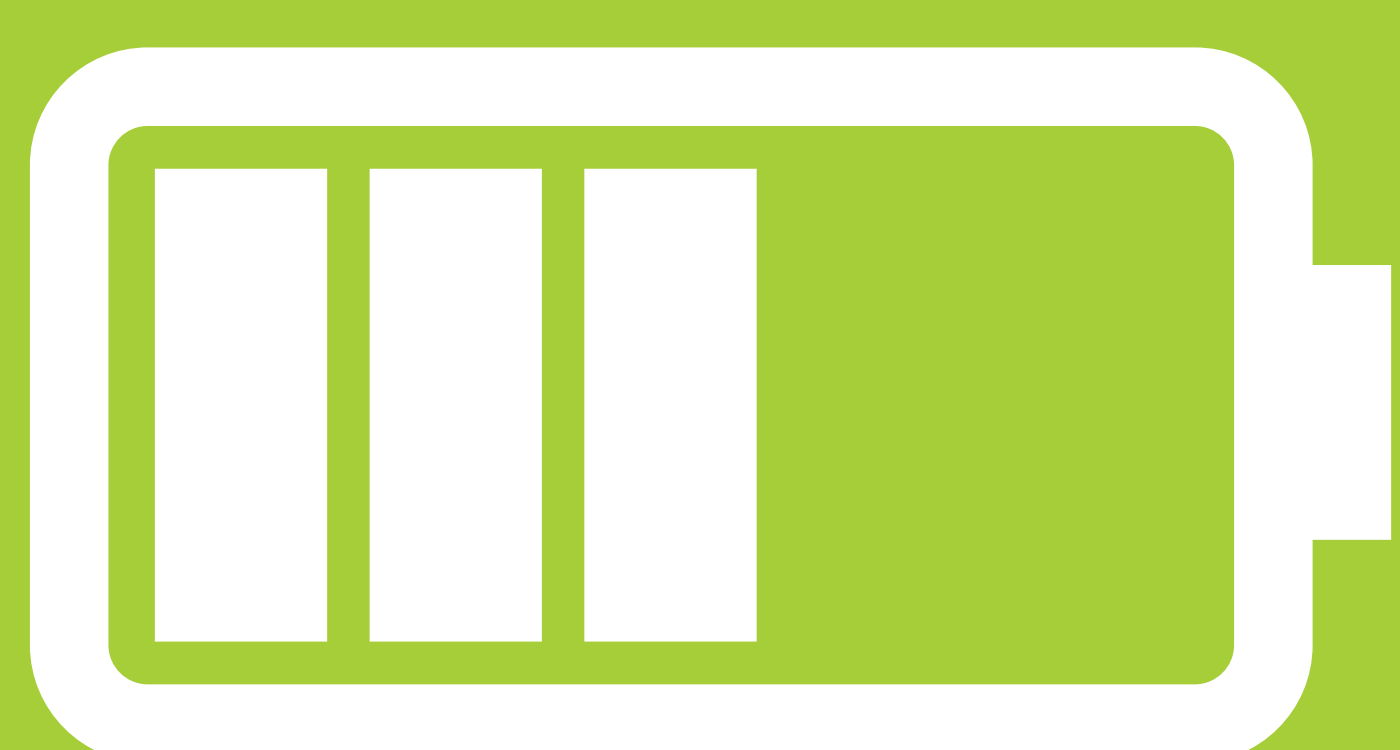


02 POUR L'ALIMENTATION, FAVORISER L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX



Une tomate importée a des impacts (émissions de gaz à effet de serre générés par la consommation d'énergie) **jusqu'à 20 fois supérieurs** à une tomate produite localement !

03 LIMITER L'ACHAT DE PRODUITS JETABLES ET PRIVILÉGIER LES PRODUITS RECHARGEABLES.

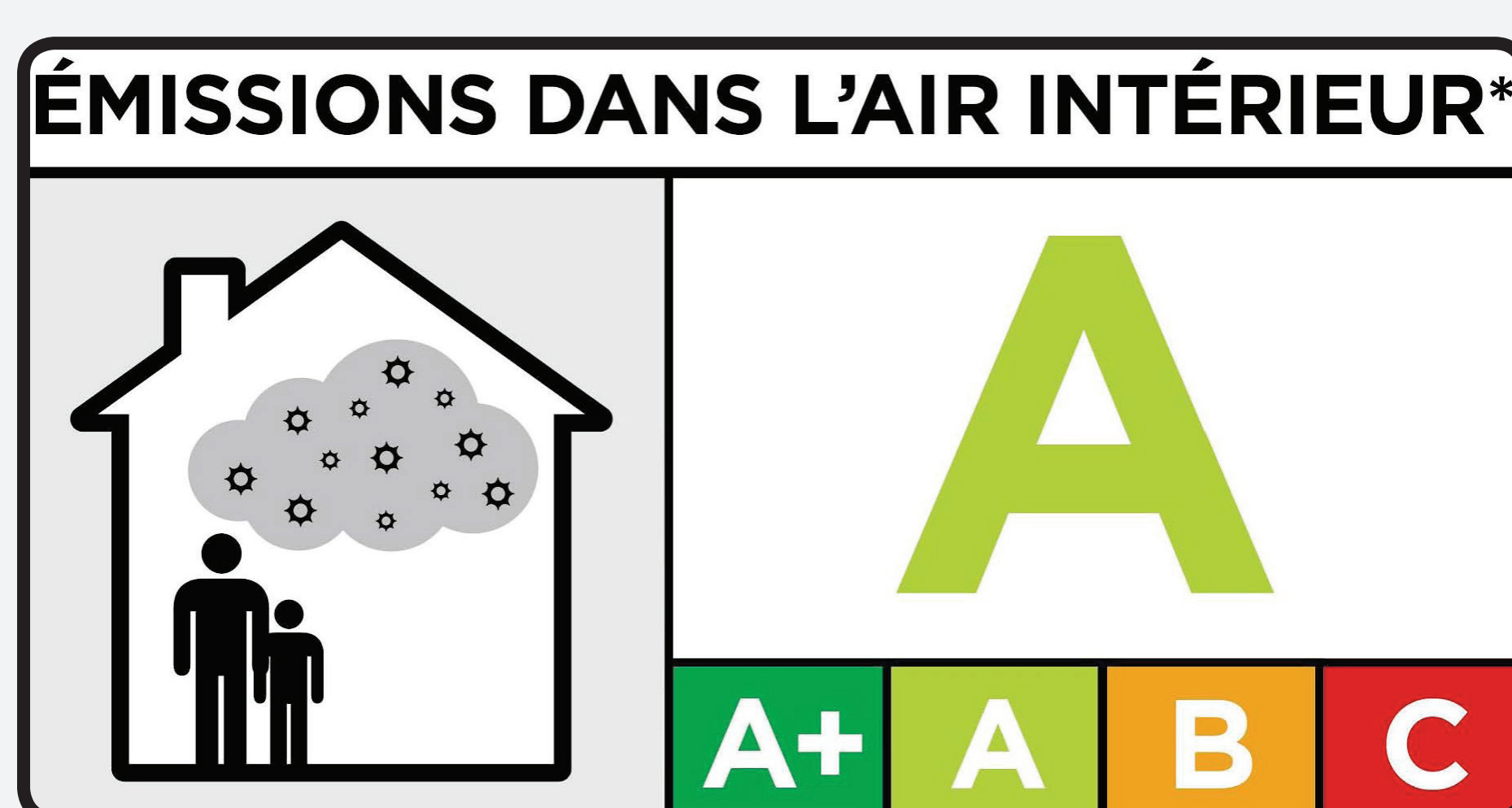


04 LORS DE L'ACHAT DE PRODUITS DE CONSTRUCTION ET DE DÉCORATION, REGARDER L'ÉTIQUETTE « ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR »

Cette étiquette indique de manière simple et lisible le niveau d'émission des produits en polluants volatils.

Ce niveau d'émission est indiqué par une classe allant de **A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)**.

L'étiquette est obligatoire depuis septembre 2013 pour tous les produits de construction et de décoration.



05 CHOISIR LES PRODUITS LES MOINS EMBALLÉS

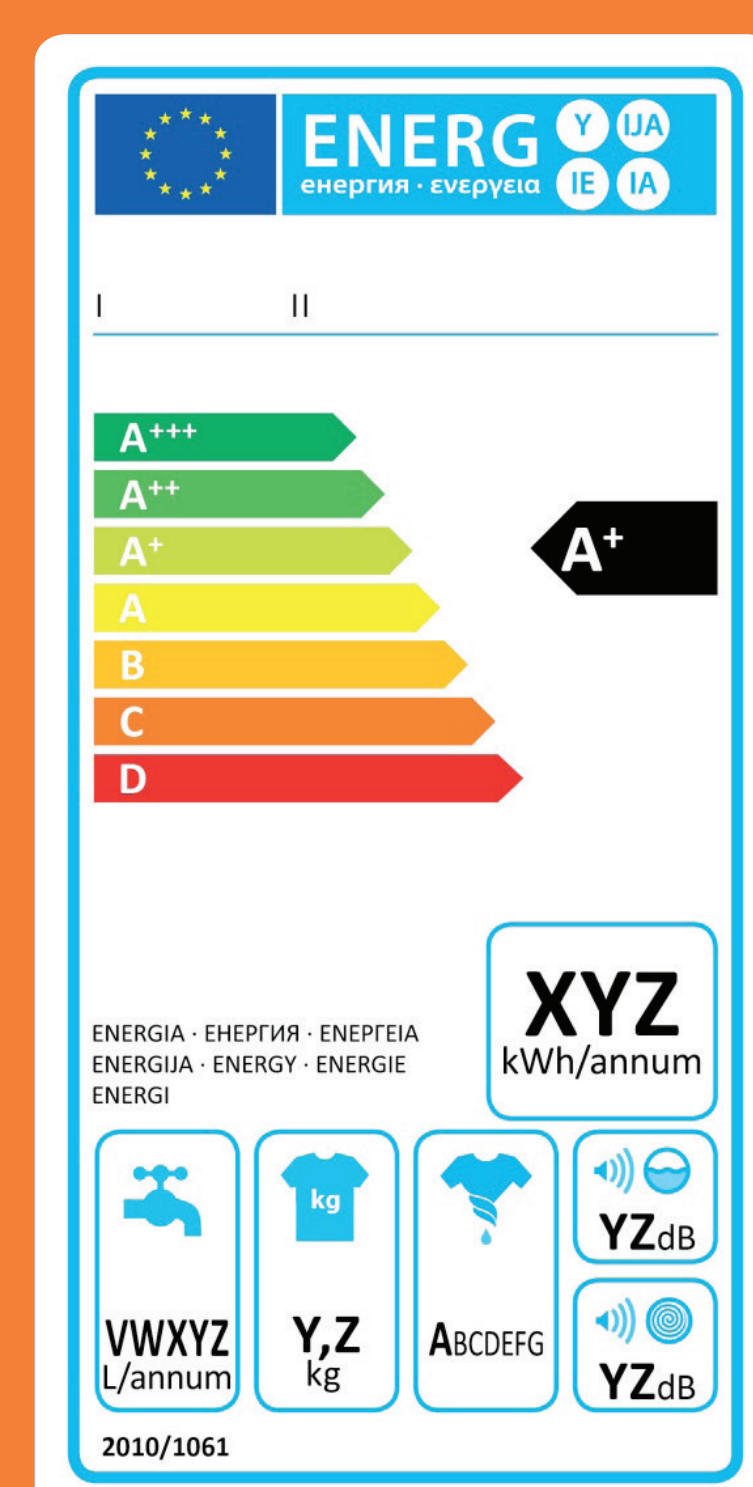


En choisissant des produits avec moins d'emballage, on peut réduire ses déchets **jusqu'à 26 kg par an et par personne**.

Les emballages représentent **30% du poids de la poubelle française**.

06 POUR BIEN CHOISIR UN APPAREIL ÉLECTROMÉNAGER, UTILISER L'ÉTIQUETTE ÉNERGIE

> Privilégier des appareils de **classe A/A+/A++**



07 CHOISIR DES PRODUITS OU DES EMBALLAGES RECYCLABLES ET EFFECTUER LE BON GESTE DE TRI



Le recyclage évite que certains produits ne finissent dans une décharge ou un incinérateur.